



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>DATE DE CONVOCATION</u></p> <p>21/04/2026</p> <p><u>AFFICHEE LE :</u></p> <p>21/04/2026</p>
<p><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></p> <p>EN EXERCICE : 33</p> <p>PRÉSENTS : 31</p> <p>VOTANTS : 33</p>
<p><u>DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS</u></p> <p>28 avril 2026</p>

L’an deux mil vingt six, le 27 avril , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Alexia ATCHRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Murielle DUVET

ABSENTS :

PROCURATIONS : Clément HUYGHE À Sandrine VAUDREVILLE, Philippe BOMBLED À David BLAIZOT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION AU CCAS POUR L’ANNÉE 2026

DELIBERATION N° **DELIB-2026-069**
RAPPORTEE PAR : Monsieur Xavier ONRAED

Dans le cadre de son activité, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mondeville met en œuvre une action sociale de proximité. Il accueille, informe, oriente et accompagne les publics en situation de fragilité : personnes âgées et/ou handicapées, personnes en situation de précarité économique, personnes en difficulté personnelle, en difficulté d'insertion...

Ses propres ressources ne lui permettent pas de financer l'ensemble de ses missions et d'équilibrer son budget de fonctionnement. Par ailleurs, des décalages entre les recettes et les dépenses de son budget font apparaître un besoin de trésorerie.

En outre, une convention cadre a été passée entre la Ville et le CCAS, afin de fixer les conditions générales dans lesquelles la Ville et le CCAS s'apportent leurs concours réciproques.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 500 000,00 € au titre des activités du CCAS, ainsi qu'un prêt remboursable d'un montant maximum de 70 000,00 € en cas de difficulté de trésorerie.

Par conséquent,

Considérant le projet de convention entre la Ville et le CCAS joint en annexe,

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 8 avril 2026,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Mondeville ;
- **D'APPROUVER** la mise en place d'un prêt remboursable d'un montant de 70 000,00 € ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de subventionnement entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	33	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET